Hydro Québec
TransÉnergie

MAÎTRISE de la VÉGÉTATION dans les emprises de lignes aériennes de transport en milieu habité

Les lignes du réseau de transport d'électricité sillonnent le Québec sur plus de 33 000 km, dans des espaces dégagés appelés emprises de lignes. Elles traversent des milieux boisés, des milieux agricoles et des secteurs de villégiature, ainsi que des milieux urbains et semi-urbains.

La présence d'arbres et d'arbustes à l'intérieur des emprises ou aux abords de celles-ci peut nuire à l'exploitation du réseau et présenter un risque pour la sécurité du public et des travailleurs. Par mesure préventive, Hydro-Québec effectue le dégagement périodique de la végétation sous les lignes de transport en éliminant les espèces d'arbres et d'arbustes susceptibles de causer des problèmes. Les plantes herbacées et les arbustes de basse taille sont toutefois laissés en place.

Maintenir les fils électriques bien dégagés

POUR ÉVITER LES ARCS ÉLECTRIQUES

Les fils du réseau de transport d'électricité ne sont pas isolés par une gaine, comme le sont certains fils de distribution, de moindre tension, tels ceux raccordés aux maisons : c'est l'air autour des fils du réseau de transport qui joue le rôle d'isolant. Ils doivent donc être plus éloignés des arbres et des arbustes. Une distance insuffisante entre les fils et la végétation peut entraîner la formation d'arcs électriques et causer de graves blessures à quiconque se trouverait à proximité ; les arcs peuvent aussi provoquer une panne d'électricité ou même déclencher un incendie. **HYDRO-QUÉBEC MAINTIENT LES FILS ÉLECTRIQUES BIEN DÉGAGÉS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU PUBLIC ET LA FIABILITÉ DU RÉSEAU.**

Des modes d'intervention adaptés aux milieux

Hydro-Québec utilise plusieurs modes d'intervention pour maîtriser la végétation qui est incompatible avec l'exploitation de son réseau de transport d'électricité. Ses choix sont basés sur des critères environnementaux, sur des critères d'efficacité, de sécurité et de santé, ainsi que sur des critères économiques. Lors de la planification des interventions, Hydro-Québec tient toujours compte du milieu traversé par la ligne de transport et de l'utilisation qui est faite de l'emprise. En somme, Hydro-Québec applique le concept de « Maîtrise intégrée de la végétation » en privilégiant le choix du bon mode d'intervention, au bon endroit et au moment opportun.

Éliminer la végétation nuisible

POUR ASSURER UN ACCÈS AUX LIGNES

Les équipes d'entretien d'Hydro-Québec doivent pouvoir accéder rapidement aux lignes de transport sans que la végétation leur fasse obstacle. **HYDRO-QUÉBEC ASSURE LA MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION SUSCEPTIBLE DE NUIRE À L'ACCÈS RAPIDE, SÉCURITAIRE ET EFFICACE AUX LIGNES DE TRANSPORT PAR LES EMPLOYÉS.**

Garder la végétation basse et peu dense

POUR ÉVITER LES INCENDIES DE FORÊT

Le maintien d'une végétation basse et peu dense dans l'emprise des lignes de transport évite que le feu s'y propage, détruise les équipements et provoque des pannes d'électricité. Une emprise bien dégagée peut également jouer le rôle de coupe-feu. Dans les milieux boisés, **HYDRO-QUÉBEC PROTÈGE SES ÉQUIPEMENTS CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT.**

La coupe d'arbres matures

Certaines sections d'emprises comprennent des arbres de forte taille ou des écrans de végétation qui doivent faire l'objet de coupes partielles ou totales pour éviter que la végétation ne s'approche trop près des fils électriques. Par exemple, les écrans de végétation à la croisée d'une ligne de transport et d'un chemin public, ou encore en bordure d'un terrain privé, doivent être entretenus régulièrement ou même faire l'objet de coupes totales s'ils sont composés d'espèces végétales qui ne peuvent être conservées à cet endroit. Les espèces compatibles, tels les arbres de faible hauteur et les arbustes, sont laissés en place.

Des équipes d'intervention compétentes

Le personnel chargé de la coupe des arbres dans les emprises est composé de travailleurs forestiers spécialisés et compétents qui possèdent une formation technique et des connaissances appropriées en environnement. Les mandats sont confiés à des entrepreneurs privés qui ont préalablement été qualifiés par Hydro-Québec pour ce type d'intervention et qui réaliseront les travaux en toute sécurité.

De plus, les responsables d'Hydro-Québec effectuent une surveillance pendant les travaux et exercent un suivi par la suite.

La plantation d'arbres ou la réalisation de tout aménagement sur des propriétés où Hydro-Québec détient une servitude

Dans les cas où l'emprise est située sur un terrain privé, le propriétaire possède tous les droits de propriété, mais il doit toutefois respecter certaines restrictions liées à la présence et à l'exploitation des lignes de transport d'électricité. En effet, Hydro-Québec détient une servitude qui lui permet notamment de circuler en tout temps dans l'emprise et d'abattre les arbres et arbustes qui sont incompatibles avec l'exploitation du réseau. Le propriétaire du terrain sur lequel est construite une ligne de transport d'électricité peut utiliser la section d'emprise qui lui appartient pourvu qu'il satisfasse aux exigences d'Hydro-Québec qui visent notamment à assurer la sécurité de ceux qui vivent à proximité de la ligne ou qui utilisent l'emprise. Ainsi, certaines espèces d'arbres de petite taille et surtout plusieurs espèces d'arbustes peuvent être plantées. Toutefois, avant de procéder à la plantation d'arbres ou d'arbustes, le propriétaire doit communiquer avec le service à la clientèle d'Hydro-Québec, au numéro de téléphone qui apparaît sur sa facture d'électricité, pour faire une **DEMANDE D'UTILISATION D'EMPRISE**. Par la suite, un responsable régional contactera ce dernier afin de convenir des modalités à respecter et d'orienter l'aménagement qui sera effectué par le propriétaire, notamment en lui fournissant une liste des espèces végétales qui peuvent être plantées à proximité d'une ligne de transport.

Pour obtenir des informations complémentaires sur la maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport d'Hydro-Québec, on peut communiquer avec le responsable de la région dont le nom et les coordonnées sont indiqués ci-après ou consulter le site Web de l'entreprise à l'adresse suivante :

www.hydroquebec.com/vegetation

Le système de gestion environnementale d'Hydro-Québec TransÉnergie est certifié conforme à la norme internationale ISO 14001.

Imprimé avec des encres végétales sur du papier fabriqué au Québec certifié Éco-logo et contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation et désencrées sans chlore.

Hydro-Québec TransÉnergie
2010

Hydro Québec